APRÈS ART. 4 N° **AS19**

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2024

PROTÉGER LE MODÈLE D'ASSURANCE CHÔMAGE ET SOUTENIR L'EMPLOI DES SÉNIORS - (N° 2550)

AMENDEMENT

N º AS19

présenté par M. Viry, M. Bazin et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.